

PROGRAMME DE FORMATION



Durée de la formation

2 jours - 14 heures



Public

Ouvriers, artisans, chefs d'entreprises

Minimum : 8 stagiaires

Maximum : 10 stagiaires



Pré-requis

- Etre âgé de plus de 18 ans
- Maîtriser les bases d'écriture et de lecture

Moyens pédagogiques et supports

Exposés / Diaporamas / Débats

Etudes de cas / Applications pratiques



Validation de la formation

- Un certificat de Sauveteur Secouriste du Travail est délivré au candidat qui a participé à l'ensemble de la formation et fait l'objet d'une évaluation favorable
- Dans le cas où le candidat ne peut mettre en œuvre l'ensemble des compétences attendues de la part d'un SST, il se verra délivrer une attestation de suivi de la formation



Lieux

- **BTP CFA Charente-Maritime**
11 rue de l'Ormeau de Pied - 17100 SAINTES
☎ 05.46.74.37.22 @ <http://www.btpcfa-charente-maritime.fr>
- **BTP CFA Vienne**
3 rue de Chantejeau - 86280 SAINT-BENOIT
☎ 05.49.57.14.66 @ <http://www.btpcfa-vienne.fr>



Objectifs de formation



A l'issue du module « SST », les participants sauront identifier les accidents du travail dans l'établissement ou dans la profession et les réactions et conduites à tenir en attendant les secours

Contenu de la formation



Thème 1 : Le Sauveteur secourisme du travail

- Le rôle du sauveteur secouriste du travail
- Le cadre juridique de l'intervention du SST

Thème 2 : Rechercher les dangers persistants pour protéger

- Formation générale à la prévention
- Rendre le SST capable de « protéger » en utilisant les notions développées dans la législation actuelle relative à l'évaluation des risques (code du travail, article L 412-1 et suivants)

Thème 3 : De « Protéger » à « Prévenir »

- Identifier les dangers supposés dans la situation de travail concernée
- Repérer les personnes qui pourraient être exposées aux dangers identifiés
- Définir les actions de prévention ou de protection à réaliser, permettant la suppression de la situation dangereuse identifiée et les mettre en œuvre éventuellement

Thème 4 : Examiner la victime et faire alerter

- Examiner la ou les victime(s) avant et pour la mise en œuvre de l'action choisie en vue du résultat à obtenir
- Faire alerter, ou alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise

Thème 5 : De « Faire alerter » à « Informer »

- Informer son responsable hiérarchique et/ou la (les) personne(s) chargée(s) de prévention dans l'entreprise ou l'établissement, de la/ des situation(s) dangereuse(s) repérée(s)

Thème 6 : Secourir

- Effectuer l'action (succession de gestes) appropriée à l'état de la (des) victime(s)

Thème 7 : Situations inhérentes aux risques spécifiques

- On appelle risque spécifique, tout risque qui nécessite, de la part du SST, une conduite à tenir complémentaire ou différente de celle enseignée dans sa formation de base